

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de novembre en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Michel Routhier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 30 citoyens et de la S.Q.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 octobre 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
 - Engagement de M. David Martel, gymnaste
 - Mandat des conseillers
 - Discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2005 (art. 955 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de M. Stéphane Blouin, salarié temporaire
- 5) Demande d'aide financière - Club de patinage artistique Ste-Croix
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Démission de M. Daniel Demers
 - Entente pour la fourniture de services avec la Commission scolaire des Chênes
- 7) Urbanisme
 - Développement rue Laroche
 - Regroupement des lots 133-44 et 133-45

 - Règlement numéro 376-2006
 - Adoption du règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005

 - Projet de règlement numéro 378-2006
 - Adoption du projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005
- 8) Voirie
 - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

- Décompte progressif no° 6 (travaux/promoteur)
- Décompte progressif no° 7 (réception finale)
- Décompte progressif no° 7 (Honoraires professionnels/promoteur)
- Décompte progressif final no° 8 (Honoraires professionnels/promoteur)
- Participation financière municipale au promoteur (versement final)
- État du coût net des travaux et financement

Projet de développement résidentiel numéro 501925, rue Roméo-Marion

- Réception finale des travaux
- État du coût net des travaux et financement

Pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Roméo-Marion

- Acceptation des travaux et paiement
- Honoraires professionnels no° 1 (SNC-Lavalin)
- État du coût net des travaux et financement
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Subvention

Droit de passage

- Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT)

9) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

- Soumission(s) – Mandat option 1 (étude hydrogéologique)

Mise aux normes des installations de captage

- Honoraires professionnels n° 1 (Laforest Nova Aqua)

Plan d'intervention en infrastructures municipales

- Décompte no° 3 (SNC-Lavalin inc.)

10) Avis de motion

- Aux fins de modifier les règlements numéros 01-1996 et 223-1996 (service 9-1-1)
- Aux fins de décréter les dispositions applicables à l'ordre et le décorum pendant les sessions de conseil

11) Varia

- Motion de remerciements - M. Pierre Huard
- Don de Mme Lucie Demers (sacs à chaussures)

Période de questions

Levée de l'assemblée

258-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

259-2006

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 OCTOBRE 2006

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 octobre 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

260-2006

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE OCTOBRE 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2006	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8 914,50
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4 494,00
	URBANISME	1 040,00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, POMPIERS VOLONTAIRES, MACHOIRES DE VIE & T/JEUX)	23 687,89
	AVANTAGES SOCIAUX	4 818,99
	SOUS-TOTAL	42 955,38

COMPTES PAYÉS DE OCTOBRE 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	TEST HYDROSTATIQUE, INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	78,85
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	MISE À JOUR (GUIDE DE GESTION DES DOCUMENTS)	26,50
BELL MOBILITÉ	PAGETTES INCENDIE	248,50
CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE	SOUPER DES GENS D'AFFAIRES (M. JACQUES GAUTHIER, MAIRE)	60,00
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	CONST. SERVICES RUES DESROCHERS, LECLERC, BOUFFARD & LAURIER (DÉCOMPTE PROG. NO 5)	46 837,44
COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES	APPUI FINANCIER (ÉTÉ 2006)	250,00
EMCO CORPORATION	ENT. VANNE DE PORTE (RUE DU BATEAU)	54,81
	PIÈCES & ACC. R'ÉGOUT	77,49
	REHAUSSE POUR PUISARD R'ÉGOUT	262,09
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION FORMATION (CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES)	28,48
GASTON BERGERON	REMB. TAXES	483,81
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	663,33
	ACHATS LUMINAIRES RUE LECLERC	2 215,19
HAMEL CONSTRUCTION INC.	GRATTAGE ROUTES EN GRAVIER	820,44
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RURAL	113,03
	ÉCLAIRAGE URBAIN	832,89
	C/COMM.	616,91
	STATION POMPAGE RUE GARNEAU	1 196,29
	GARAGE MUNICIPAL	92,56
	ASCENSEUR	88,52
	DÉGRILLEUR	294,32
	CHALET DES SPORTS	352,97
	POSTE INCENDIE	249,88
	STATION POMPAGE RUE LAFLEUR	92,88
ÉCLAIRAGE URBAIN	89,85	
U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	2 139,22	
ICETEC INC.	ENT. & RÉP. SYST. CHAUFF. C/COMM.	161,76
KONCEPT LOGIK	PUBLICITÉ FILM COMITÉ FAMILLES	29,63
	PUBLICITÉ FILM COMITÉ FAMILLES	46,46
KORVETTE	PILES & SERV. TABLE C/COMM. & PAPETERIE SECRÉTARIAT	4,54
	LAVETTE C/COMM.	5,10
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENT. U/EAU & C/COMM.	264,50
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ AVIS LÉGAUX (ÉTATS FIN.)	254,80
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	63,50
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	26,45
LIGNCO SIGMA INC.	LIGNES DE RUES SECTEUR RURAL	8 436,16
LYNDIE BERTRAND	REMB. INSCRIPTION GYMNASTIQUE	60,00
MARC PLAMONDON	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE	100,00
MRC DE LOTBINIÈRE	IMP. & PRODUCTION INV. BÂTIMENTS (1900 ET MOINS)	485,00
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES URBANISME	5 506,61

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE	6 585,78
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	CADEAU NATHALIE (MATERNITÉ) CARTOUCHE D'ENCRE INCENDIE	50,00 25,05
POGZ INC.	RECONSTRUCTION SITE WEB	2 791,78
POSTES CANADA	PUBLICITÉ LOISIRS AVIS MUNICIPAL NO 57 AVIS MUNICIPAL NO 58	115,27 115,27 115,27
RAY-CAR	PIERRE CONCASSÉE VOIRIE PIERRE CONCASSÉE VOIRIE	142,56 1 370,99
RÉAL HUOT INC.	ENT. BORNES-FONTAINES VOIRIE ENT. BORNES-FONTAINES VOIRIE ENT. BORNES-FONTAINES VOIRIE	1 073,43 140,55 70,27
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE	3 540,77
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERV. RÉSIDENTIEL OCTOBRE	8 261,88
RENÉ ROUX, LINDA LÉVESQUE	REMB. TAXES	92,37
RÉNOVATION RÉJEAN POULIN INC.	MEZZANINE GARAGE MUNICIPAL	2 951,31
SANCOVAC 2000 INC.	ENT. & RÉP. BORNES-FONTAINES VOIRIE (9)	1 744,57
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	14,02
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE	190,16
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS) HÔTEL DE VILLE INCENDIE U/EAU GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE SAINTE-CROIX DÉGRILLEUR	54,68 54,70 54,70 54,70 54,70 54,70
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES-POSTE	500,00
TÉLUS COMMUNICATIONS	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD SERVICE TÉLÉPHONIQUE	56,42 834,24
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE CELLULAIRE USINE DE FILTRATION & STÉPHANE MILOT	189,36 16,58
TOURISME CHAUDIÈRES-APPALACHES	RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2007	436,03
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE	47 545,00
ULTRAMAR	ESSENCE INCENDIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESCOMPTE ULTRAMAR	40,01 49,98 68,00 -2,60 100,00 90,05 35,00 37,00 38,00 -1,50
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS FINANCEMENT	185,00
	SOUS-TOTAL	153 646,81

COMPTES À PAYER DE OCTOBRE 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACKLANDS GRAINGER	PIÈCES & ACC. INCENDIE	210,81
ARÉO-FEU	ENT. & RÉP. CAMIONS INCENDIE (INSPECTION ANNUELLE)	2 722,90
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENT. TRIMESTRIELLE	632,42
BERTRAND FRÉCHETTE	FRAIS DÉPLACEMENT (OCT.)	14,80
BIOLAB DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU ANALYSE D'EAU	13,67 859,36
BLOUIN AUTO INC.	ENT. & RÉP. CAMION INCENDIE (INSPECTION ANNUELLE)	240,29
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC	DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC EN ZONE AGRICOLE	60,00
CORPORATE EXPRESS	PAPETERIE URBANISME, VOIRIE & SECRÉTARIAT	437,57

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

EMCO CORPORATION	PIÈCES & ACC. PATINOIRE EXT. ROBINET PATINOIRE EXT. ENT. & RÉP. TUYAU PATINOIRE EXT. BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	1 081,26 1 289,06 233,60 323,89
ENVIROFLEX	VIDER GROS RÉSERVOIR USINE D'EAU, STATION DE POMPAGE, DÉGRILLEUR & RÉSEAU D'AQUEDUC	3 501,46
EXCAVATION RAYMOND LEMAY & FILS	BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	410,22
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉPÔT MUNICIPAL BORNE-FONTAINE PATINOIRE EXT. VALVE RUE DU BATEAU ENT. & RÉP. DES RANGS	77,48 426,17 309,94 600,38
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	PLAN MAMSL (STATION-POMPAGE RUE LECLERC)	8,55
FLEURS DE LAURIER	FLEURS (DÉCÈS M. YVES FOURNIER FRÈRE D'UN EMPLOYÉ)	76,35
FRANCE DUBUC	FORM. & FRAIS DÉPLACEMENT (OCT.)	70,00
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	199,41
JACQUES GAUTHIER	FORM. & FRAIS DÉPLACEMENT (OCT.)	102,81
JOHN MEUNIER INC.	PLUVIOMÈTRE & PROD. CHIM. U/EAU	655,59
LAURENT BEAURIVAGE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	HON.PROF. (PLAN TOPOGRAPHIQUE LOTS 130, 130-1, 131-43 & 133-62)	1 230,66
LES ENTREPRISES J.R. AUGER	1 ^{er} VERS. DÉNEIGEMENT (STATION POMPAGE ST-ÉDOUARD) 1 ^{er} VERS. DÉNEIGEMENT (STAT. DÉPÔT À NEIGE ET SURPLUS)	353,25 284,87
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	NIVELER RÉSIDUS DE TERRE DÉPÔT À NEIGE	131,04
LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ JTD INC.	RÉP. GARDE-FOU (PONCEAU 3 ^{ème} RANG EST) RÉPARATION GARDE-FOU (ROUTE POINTE-PLATON)	1 863,08 273,48
LES HUILES DESROCHES INC.	DIESEL STATION POMPAGE GARNEAU DIESEL U/EAU POTABLE	794,82 343,74
LES P'TITS MOTEURS ENR.	ACHAT VTT LOISIRS PIÈCES & ACC. (VTT)	9 333,53 18,11
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	195,80 106,86 88,89
MECANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	RÉP. DAKOTA VOIRIE	65,69
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	RÉP. MOTEUR POMPE INCENDIE	109,60
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION PLANS URBANISME	49,00
PETITE CAISSE CARMEN	REMP. PLAQUE IMM. (VTT) SEN- TIER PÉDESTRE	10,00
PETITE CAISSE FRANCE	TIMBRES-POSTE & BATTERIES	53,29
PETITE CAISSE CHRISTIANE	FILTRE À CAFÉ C/COMM. PAPIER D'EMBALLAGE (CADEAU C. LECLERC & G. FOURNIER)	9,11 6,81
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENT. ÉQUIP. SENTIER PÉDESTRE	106,20
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION	FORMATION, INST. & SUPPORT À L'IMPLANTION DU PROGICIEL TAXES AGRICOLES	2 273,30
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	BONBONS HALLOWEEN C/COMM.	7,16
POLYGEC INC.	HON. PROF. (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ESCALIER PARC DÉTENTE)	854,63
POTHIER DELISLE SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HON. PROF. (FRANCINE BOISSON- NEAU)	172,98
PRODUCTIONS JEAN TREMBLAY	EXTENSION & ADAPTEUR POUR CONSOLE COMITÉ FAMILLES	65,60
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE U/EAU POTABLE	2 235,70
QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2007	313,36

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	SERRURE SENTIER PÉDESTRE PIÈCES & ACC. (RETOUR) VOIRIE TUYAU & HUILE VOIRIE BEC VERSEUR & PILES VOIRIE PIÈCES & ACC. VOIRIE SABLE U/EAU ASPHALTE VOIRIE BINETTE À JARDIN DÉGRILLEUR CHLORE RÉSEAU D'AQUEDUC MULTIMÈTRE VOIRIE PEINTURE VOIRIE PEINTURE VOIRIE PIÈCES & ACC. VOIRIE PIÈCES & ACC. VOIRIE & AMPOULES DÉGRILLEUR	26,74 -45,58 25,46 30,73 50,93 30,01 33,06 25,42 392,56 20,15 27,34 116,19 6,32 78,55
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RÉSIDENTIEL NOVEMBRE	8 261,88
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	21,00
RESTAURANT LARRY TRAITEUR	BUFFET (RÉUNION M.R.C.)	327,61
SERGE MARTEL	FRAIS DÉPLACEMENT (RÉUNION INF. GRIPPE AVIAIRE)	36,00
SERVICE BUROCOM ENR.	CONTRAT D'ENT. PHOTOCOPIEUR	238,88
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLACEMENT (RÉUNION INF. GRIPPE AVIAIRE)	8,80
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU (CRÉDIT)	39,50 133,44 -3,41
STE-CROIX SPORTS INC.	TÉLÉMÉTRIE (G. FOURNIER) GRAVURES (C. LECLERC & G. FOURNIER 25 ANS DE SERVICE)	367,52
TECHNISOL	HON. PROF. (PROJET RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET ROMÉO-MARION) HON. PROF. (PROJET RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET ROMÉO-MARION)	358,94 2 608,32
TELU COMMUNICATIONS INC.	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	56,42
TRAITEMENT D'EAU NORD-SUD	RACCORDEMENT POUR PERMANGANATE	100,48
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	COUR MINICIPALE DE LOTBINIÈRE HON.PROF. GÉNÉRAL URBANISME	250,69 1 406,22
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE COMPACTEUR VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE	69,00 28,01 19,37 50,51 80,00 44,29 74,00 35,01 60,00 53,20 77,00
	SOUS-TOTAL	51 529,11
	GRAND TOTAL	248 131,30

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

<i>Code Budgétaire</i>	<i>Budget Actuel</i>	<i>Solde cumulé</i>	<i>Budget révisé</i>	<i>Poste affecté</i>	<i>Budget actuel</i>	<i>Budget révisé</i>
02-22000-650	3 880	4 613	5 880	02-22000-522	2 500	1 500
				02-22000-526	2 600	1 600
22-32000-722	1 000	310	3 105	22-32000-725	2 200	1 320
				02-32000-521	83 900	82 675
03-60000-000	109 765	225 043	110 990	21-61000-000	109 765	108 540
22-70190-724	0	0	8 010	22-70190-721	8 940	930

+13 340

-13 340

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 12-2006

261-2006 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer monsieur Gratien Tardif pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Berchmans Dancause.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

262-2006 **SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Gratien Tardif, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Gratien Tardif, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 08 novembre 2006, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

263-2006 **ENGAGEMENT DE M. DAVID MARTEL, GYMNASTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

CONSIDÉRANT QUE cette activité fait ses frais;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur David Martel de Saint-Agapit pour agir à titre de gymnaste pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour la durée de cette activité.

Début de l'emploi : 22 septembre 2006

Rémunération : 12.00 \$/heure

264-2006 **MANDAT DES CONSEILLERS**

Monsieur Jacques Gauthier présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, savoir :

<i>Secteurs</i>	<i>Noms</i>	<i>R = Responsable A = Adjoint</i>
Agriculture	Michel Cameron Jean-Pierre Ducruc	R A

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

Centre Plein Air et embellissement	Jacques Gauthier Bechmans Dancause	R A
Eau potable et eaux usées	Jacques Gauthier Jean Lafleur	R A
Hôtel de ville	Gratien Tardif Berchmans Dancause	R A
Incendie et sécurité publique	Jean Lafleur Michel Cameron	R A
Office municipal d'habitation	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	R A
Patrimoine et culture	Jean-Pierre Ducruc Michel Cameron	R A
Politique familiale	Gratien Tardif Jacques Gauthier	R A
Promotion et développement économique	Michel Routhier Jean Lafleur	R A
Relation de travail	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	R A
Sports et loisirs	Michel Routhier Gratien Tardif	R A
Transport adapté	Michel Routhier Gratien Tardif	R A
Urbanisme	Jean-Pierre Ducruc Michel Cameron	R R
Voirie	Michel Routhier Michel Cameron	R (secteur urbain) R (secteur rural)

* Le maire est membre d'office sur tous les comités.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 301-2005 et toute résolution antérieure de même nature.

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (ART. 955 C.M.)

Une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les concitoyens de la municipalité de Sainte-Croix. Les lecteurs y retrouveront le discours de M. Jacques Gauthier, maire de la municipalité de Sainte-Croix ainsi que la situation financière actuelle 2006, la liste des contrats octroyés et la rémunération des élus.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

265-2006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE OCTOBRE 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 SEPTEMBRE 2006 AU 28 OCTOBRE 2006	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 846,20
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT)	12 097,39
	AVANTAGES SOCIAUX	2 674,44
	SOUS-TOTAL	18 618,03

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	195,48
	ACHATS RESTAURANT	483,08
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTEME RÉFRIG.	665,48
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	391,73
	ACHATS RESTAURANT	399,80
	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-52,85
	ACHATS RESTAURANT	383,95
	ACHATS RESTAURANT	333,38
	ACHATS RESTAURANT	281,51
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	96,20
	ACHATS RESTAURANT	115,44
	ACHATS RESTAURANT	115,44
	ACHATS RESTAURANT	115,44
	ACHATS RESTAURANT	115,44
GASTON BEAUDET	ENT. ÉQUIP. RESTAURANT	75,38
	ENT. ÉQUIP. RESTAURANT	242,66
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	66,09
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2 900,07
	ARÉNA	2 623,20
	GLACE	4 865,88
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	445,45
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	405,38
LEMAY & GIGUÈRE PHARMACIENS	PRODUITS D'ENTRETIEN	13,16
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE	2 650,13
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	3 326,30
	ACHATS BAR	3 060,96
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	INST. FONDEUR À NEIGE	1 652,28
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	160,10
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE	1 474,75
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE OCTOBRE	162,26
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE	198,41
STAR CHOICE TELEVISION NETWORK INC.	SERVICE CABLE	37,58
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	10,80
	ACHATS RESTAURANT	24,05
	ACHATS RESTAURANT	4,05
	ACHATS RESTAURANT	18,08
	ACHATS RESTAURANT	15,04
TÉLUS COMMUNICATION	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	247,58
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	28 369,16

COMPTES À PAYER OCTOBRE 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES	COTISATION MEMBRE 2007	199,41
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	187,40
CLAUDE LECLERC	BOTTINES DE TRAVAIL	123,06
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR	562,12
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	RENFOUEMENT TROUSSE PREMIERS SOINS	48,46
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPL. (SEPT. & OCT.)	193,80
LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ	ACHATS TUBES 34WT12	114,32
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES OCT. (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 3,552.09\$)	
PETITE CAISSE	RENFL. OCT., (ACHATS REST., ACHATS BAR, TIMBRES-POSTE, PIÈCES & ACC., ESSENCE)	176,87
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	ACHATS RESTAURANT	11,37

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	37,63
	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	2,34
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	35,46
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (OCT.)	42,68
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	529,83
	ACHATS PRO-SHOP	620,13
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	42,90
	ACHATS RESTAURANT	15,36
	SOUS-TOTAL	2 943,14
	GRAND TOTAL	49 930,33

266-2006

ENGAGEMENT DE M. STÉPHANE BLOUIN, SALARIÉ TEMPORAIRE

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Stéphane Blouin de Sainte-Croix pour agir à titre d'homme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 27 octobre 2006

Rémunération : 12.25 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

Monsieur Michel Cameron se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 29 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (père d'un enfant et conjointe membre du comité).

267-2006

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

Madame Denise Dumont, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser au «Club de patinage artistique Ste-Croix» une somme de 7,00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 280,00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2006-2007.

Monsieur Michel Cameron revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 30 heures.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

268-2006

DÉMISSION DE M. DANIEL DEMERS

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de monsieur Daniel Demers, à compter du 30 septembre 2006, à titre de pompier volontaire depuis le 16 janvier 1996.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Daniel Demers et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

269-2006

ENTENTE POUR LA FOUNTURE DE SERVICES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Entente visant à mettre à la disposition de la Commission scolaire des Chênes les locaux et les équipements nécessaires à la formation des pompiers selon le programme Pompier 1 de l'ÉNPQ.

Entre Municipalité de Sainte-Croix
6310, rue Principale
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

Et Commission scolaire des Chênes
205, rue St-Édouard, case postale 804
Drummondville (Québec) J2B 6X1

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes est un organisme accrédité par l'École nationale des pompiers du Québec pour la diffusion de son programme Pompier 1;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes dispose d'instructeurs accrédités par l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire que ses pompiers reçoivent la formation du programme Pompier 1 de l'ÉNPQ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix possède une bonne partie des équipements et certains locaux nécessaires à la formation des pompiers à la caserne incendie tels que spécifiés au programme Pompier 1 de l'ÉNPQ;

IL est convenu de ce qui suit :

La municipalité de Sainte-Croix s'engage à :

- fournir les locaux et l'équipement nécessaires à la formation théorique et pratique des cours de formation du programme Pompier 1 et aux examens y incluant ceux qui mènent à la qualification de l'élève;
- obtenir et à maintenir les couvertures d'assurances requises aux fins de tenir indemne la Commission scolaire des Chênes de toute action et/ou réclamation de quelque nature que ce soit pouvant découler directement et/ou indirectement de l'exécution de la présente entente avec des élèves du Service de sécurité incendie de la municipalité.

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité accepte la présente entente.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tout document relatif à ladite entente.

URBANISME

DÉVELOPPEMENT RUE LAROCHE

270-2006

REGROUPEMENT DES LOTS 133-44 ET 133-45

CONSIDÉRANT la demande datée du 5 septembre 2006 de madame Carole Lauzé afin de regrouper les lots 133-44 et 133-45 dans le but d'acquérir le terrain vacant, lot 133-44, adjacent au lot 133-45 et ainsi agrandir le terrain pour y construire un garage;

CONSIDÉRANT QUE ce garage servira pour un usage en conformité avec l'usage résidentiel de la zone 26-H;

CONSIDÉRANT la recommandation U44-2006 du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de madame Carole Lauzé.

QUE la présente demande est valide pour une période de deux ans à compter des présentes.

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2006

271-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Modifier les usages permis dans la zone agricole 86-A.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de septembre 2006, le projet de règlement numéro 376-2006 portant sur la zone 86-A et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour d'octobre 2006 sur le projet de règlement numéro 376-2006 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour d'octobre 2006, le second projet de règlement numéro 376-2006 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le troisième jour du mois d'octobre 2006 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 376-2006 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le règlement numéro 376-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 376-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2006

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005

272-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Agrandir la zone commerciale et habitation 20-CH à même la zone publique 27-P afin de permettre la classe d'usage multifamiliale (3 à 8 logements).
- Modifier l'article 5.3, deuxième alinéa afin de permettre l'agencement des matériaux de parements des bâtiments accessoires ou annexes à ceux du domaine bâti existant.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 378-2006 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 378-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 378-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

273-2006 DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 (TRAVAUX/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 6 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 25 octobre 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 3 353,28 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

274-2006 DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 (RÉCEPTION FINALE)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 7 (réception finale) relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 26 octobre 2006, et d'autoriser le paiement des factures numéros 1399 au montant de 67 033,28 \$, 1402 au montant de 645,64 \$ et 1403 au montant de 455,79 \$ pour une somme total de 68 134,71 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

275-2006 DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 (HONORAIRES PROFESSIONNELS/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 7 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 22 septembre 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 3 631,91 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

276-2006 DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL N° 8 (HONORAIRES PROFESSIONNELS/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif final n° 8 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon les recommandations de SNC-Lavalin inc. datées du 1^{er} novembre et du 2 novembre 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 9 613,53 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

277-2006 PARTICIPATION FINANCIÈRE MUNICIPALE AU PROMOTEUR (VERSEMENT FINAL)

ATTENDU la résolution numéro 111-2005;

ATTENDU le plan cadastral déposé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 14861, lots numéros 105-127 à 105-137;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

ATTENDU QUE ce plan cadastral a été accepté le 12 octobre 2005 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Construction C.J. Picard inc. » le versement de 20 000,00 \$ pour la phase 1 du projet numéro 501674 de la rue Desrochers.

278-2006

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Travaux à la charge du promoteur :

- ♦ Construction C.J. Picard inc.
(contrat rue Desrochers) 300 000,00 \$
- ♦ Éclairage public rue Desrochers
- ♦ Honoraires professionnels ingénieur

Travaux à la charge municipale :

- ♦ Construction C.J. Picard inc. 777 884,83 \$
(contrat, honoraires professionnels,
et participation municipale incluent)
- ♦ Étude préliminaire (Roche limitée) 1 380,30 \$
- ♦ Arpentage (Laurent Beaurivage) 5 693,70 \$
- ♦ Honoraires professionnels notaires 17 008,59 \$
y incluant les achats de propriétés
(Carole Rivest et Christine Bergeron)
- ♦ Procédures d'expropriation avec dépôt 13 999,69 \$
en fiducie pour les expropriés (2 600 \$)
(Pothier Delisle)
- ♦ Procédures d'expropriation 3 020,91 \$
(Cabinet Bouchard, Pagé, Tremblay)
- ♦ Rapport d'expertise 3 717,50 \$
(Dorion, Noël et Hall)
- ♦ Partenariat avec Hydro-Québec et 42 789,31 \$
déplacement de la structure
- ♦ Blocs de béton (Béton Laurier inc.) 2 081,96 \$
- ♦ Semence à gazon 195,54 \$
(Meunerie Gérard Soucy inc.)
- ♦ Raccordement de la station de pompage 17 419,22 \$
(Hydro-Québec)
- ♦ Achat et pose de 3 luminaires 2 215,19 \$
rue Desrochers
(Groupe Gaétan Castonguay inc.)
- ♦ Raccordement réseau d'éclairage rue 492,26 \$
Leclerc (3 luminaires à venir)
(Hydro-Québec)
- ♦ Demande de prolongement rue Leclerc 60,00 \$
(CPTAQ)

887 959,00 \$

- ♦ (-) Retour de taxes (TPS) - 50 656,93 \$

Coût net du projet : 837 302,07 \$

- (-) Contribution du fonds activités financières 2003 : 1 332,30 \$
- (-) Contribution fonds activités financières 2004 : 34 094,82 \$
- (-) Contribution fonds activités financières 2005 : 22 158,73 \$
- (-) Subvention Programme d'aide à l'amélioration du 24 500,00 \$
réseau routier municipal 2005

Montant net avant financement permanent : 755 216,22 \$

- (-) Contribution fonds activités financières 2006 : 16,22 \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

Financement permanent requis : **755 200,00 \$**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 755 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 353-2005.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL NUMÉRO 501925, RUE ROMÉO-MARION

279-2006

RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la réception finale des travaux pour le développement résidentiel de la rue Roméo-Marion, numéro 501925, selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 2 novembre 2006.

280-2006

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Travaux à la charge du promoteur :

♦ Construction C.J. Picard inc. (contrat) (incluant les contingences)	148 597,44 \$
♦ Éclairage public	2 215,19 \$
♦ Raccordement par Hydro-Québec	492,26 \$

Travaux à la charge municipale selon entente :

♦ Pavage Lagacé et Frères (bout de rue)	4 456,64 \$
♦ Construction C.J. Picard inc. (Bouclage sur conduite existante)	5 751,25 \$
♦ Surplus du MG-20 selon entente (facture à venir)	3 309,11 \$
♦ Participation municipale supplémentaire (résolution numéro 093-2006)	2 000,00 \$

15 517,00 \$

♦ (-) Retour de taxes (TPS)	- 824,49 \$
-----------------------------	-------------

Coût net du projet : 14 692,51 \$

(-) Contribution fonds activités financières 2005 : 4 185,43 \$

(-) Contribution fonds activités financières 2006 10 507,08 \$

Montant net avant financement permanent : **0,00 \$**

Financement permanent requis : **0,00 \$**

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté conformément à l'entente survenue avec le promoteur le 07 octobre 2005.

PAVAGE DES RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET ROMÉO-MARION

281-2006

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux de pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Roméo-Marion selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 99 789,82 \$ à Ray-Car, Division de Sintra inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0765-16895 datée du 23 octobre 2006 au montant de 101 053,89 \$ et du crédit numéro 0765-16945 daté du 31 octobre 2006 au montant de (1 264,07) \$. Qu'une somme de 9 978,98 \$ soit retenue en garantie dans l'attente du cautionnement d'entretien.

282-2006

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC Lavalin » la somme de 1 105,42 \$ relativement à la surveillance des travaux pour la réfection de voirie des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Roméo-Marion, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 401218 datée du 2 novembre 2006.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

283-2006

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

♦ Ray-Car, Division de Sintra inc. (contrat)	99 789,82 \$
♦ Construction C. J. Picard inc. (MG-20 & puisards)	(-) 780,00 \$
♦ Publication de l'appel d'offres (Transcontinental)	417,08 \$
♦ Laboratoire (Technisol)	2 967,26 \$
♦ Plans, devis et surveillance des travaux (SNC-Lavalin)	2 083,14 \$
	<u>104 477,30 \$</u>
♦ (-) Retour de taxes (TPS)	- 5 553,73 \$
Coût net du projet :	<u>98 923,57 \$</u>
(-) Contribution fonds activités financières 2006	23,57 \$
(-) Subvention Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal	18 000,00 \$
Montant net avant financement permanent :	<u>80 900,00 \$</u>
Financement permanent requis :	80 900.00 \$

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 80 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 372-2006.

284-2006

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SUBVENTION

ATTENDU la résolution numéro 283-2006;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux de bordures et pavage exécutés aux rues Marcel-Faucher, Bouffard et Roméo-Marion pour un montant net de 98 923,57 \$ et pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

DROIT DE PASSAGE

285-2006

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (VTT)

ATTENDU la demande de la Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT) datée du 25 octobre 2006;

ATTENDU le tracé reçu par la fédération;

ATTENDU l'appui de la municipalité de Saint-Édouard pour ce projet;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de faire un projet pilote en permettant à la Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT) d'utiliser le tracé projeté pour la saison hivernale 2006-2007. Une évaluation de ce projet pilote devra être effectuée à la fin de la saison.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

286-2006

SOUSSION(S) – MANDAT OPTION 1 (ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE)

ATTENDU la résolution numéro 218-2006;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

4 soumissions reçues :

• J.M. Massé	26 425 \$
• Les Puits du Québec inc.	34 450 \$
• Les Forages LBM inc.	34 625 \$
• Samson et Frères inc.	44 775 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission, selon la recommandation de Arrakis Consultants inc., et d'accorder le contrat d'entreprise à J.M. Massé pour le prix de 26 425 \$, taxes en sus.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE

287-2006

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 179-2006;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Laforest Nova Aqua » la somme de 1 642,67 \$ relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (localisation puits S1H, plan de localisation et aire de protection ainsi que la demande de soumission), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2006-10-48-Q datée du 17 octobre 2006.

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

288-2006

DÉCOMPTE N° 3 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 036-2006;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc.» la somme de 5 778,25 \$ relativement à l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures municipales, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 400440 datée du 25 octobre 2006.

AVIS DE MOTION

AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 01-1996 ET 223-1996 (SERVICE 9-1-1)

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement.

AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 223-1996 (EX-VILLAGE) ET 01-1996 (EX-PAROISSE) INTITULÉ " RÈGLEMENT SUR L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSES DES APPELS 9-1-1 ET IMPOSANT UN TARIF RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DU CENTRE DE RÉPONSES " DE FAÇON À :

- Imposer une somme de 0,47 \$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire et appliquer les nouveaux tarifs qui seraient mis en vigueur suite au nouveau pacte fiscal 2007-2013 du gouvernement du Québec.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

AUX FINS DE DÉCRÉTER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ORDRE ET LE DÉCORUM PENDANT LES SESSIONS DE CONSEIL

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006

VARIA

289-2006

MOTION DE REMERCIEMENTS – M. PIERRE HUARD

Motion de remerciements est adressée à monsieur Pierre Huard pour sa participation personnelle et pour le prêt de ses équipements qui nous a permis cette saison d'aménager les terrains de soccer de la municipalité pour les prochaines saisons.

Également, sincères remerciements aux personnes bénévoles ayant manœuvré tous ces équipements.

290-2006

DON DE MME LUCIE DEMERS (SACS À CHAUSSURES)

Madame Lucie Demers désire faire un don de cent sacs à chaussures à la municipalité de Sainte-Croix;

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter ces sacs à chaussures de madame Demers et de lui transmettre de sincères remerciements.

PÉRIODE DE QUESTIONS

291-2006

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 05 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe